



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER BEAUREGARD

DU JEUDI 6 OCTOBRE 2016

Accueil par Sylvain Le Moal. L' élu rappelle l'ouverture de la période durant laquelle les rennais peuvent déposer des projets dans le cadre du budget participatif saison 2.

1. Présentation des missions de Michel Braik - Animateur Présence de rue.

Sujet reporté à une autre séance du conseil en raison de l'absence de Michel Braik, empêché. Une personne demande si l'animateur de rue sera remplacé le temps de son absence au vu de la situation sur le quartier.

2. Présentation des missions du CCAS (Alain Lagadec, responsable de l'antenne du CCAS Villejean)

a. Service localisé dans l'espace social commun sur la dalle Kennedy (42, cours Kennedy - avec le Centre Départemental d'Action Sociale, le Centre social, la Mission locale). 15 agents travaillent dans l'antenne en partenariat avec les autres structures de l'espace social.

b. Missions :

Favoriser l'accès aux droits :

Instruction des demandes d'aides légales :

- Personnes Âgées
 - Aide à domicile
 - Aide aux Frais d'Hébergement
 - Obligation Alimentaire
 - **Allocation Simple Personnes Agées**
- Personnes Handicapées
 - Aide à domicile
 - Aide aux Frais d'Hébergement
 - Carte invalidité
 - Carte stationnement

Instruction et mise en œuvre des aides facultatives :

- Aides d'urgence du CCAS
- Micro Crédit Personnel
- Classes découvertes
- Aide aux vacances
- Vétérinaire pour tous

Pour Rennes Métropole :

- GST (Gratuité Sociale des Transports)
- Tarification Solidaire (à partir de janvier 2017)
- Carte Sortir !

Mise en œuvre du RSA avec la CAF qui est l'organisme payeur du conseil départemental et l'accompagnement socio-professionnel par un animateur local d'insertion qui accompagne individuellement le bénéficiaire RSA et accompagnement global avec les autres institutions (ex : CDAS),

Le CCAS de Villejean gère les élections de domicile des gens du voyage de Rennes Métropole. (Les élections de domicile en lien avec la CAO (coordination pour l'accueil et l'orientation) pour les personnes sans domicile fixe, sont gérées par le CCAS du centre-ville rue Kleber)

Échanges :

L'instruction des aides facultatives relève de la Ville de Rennes (aide alimentaire, gratuité de transport). Sur ce dernier point, le CCAS gère au total sur Villejean, Beauregard et Saint-Martin environ 6 000 demandes, représentant 8 000 à 9 000 personnes. Beauregard représente environ 16 % de ces 6 000 demandes - Villejean : 70 %.

A une question de l'association Vivre A Beauregard, il est précisé que c'est l'Apras qui instruit des demandes pour qu'une offre associative puisse bénéficier du dispositif Sortir.

La mise en place prochaine de la tarification solidaire (1^{er} janvier 2017) permet un accès plus large de la prise en charge (avant gratuité ou tarif plein). L'année prochaine, outre la poursuite de la gratuité, sera mis en place un droit à réduction- soit 50 % ou 85 %. Suite à une question, il est précisé que la durée de la gratuité peut aller de 3, 6, 9 ou 12 mois selon la situation de la personne ; pour le droit à réduction (50% ou 85%), elle sera attribuée pour une période de 12 mois, sauf changement de situation de la personne, charge à la personne de se rapprocher ensuite du distributeur agréé (star, buraliste ...) pour acheter son abonnement souhaité sur lequel sera appliqué la réduction instruite.

Il n'est pas prévu de créer une nouvelle antenne du CCAS à Beauregard. Il existe déjà six espaces sociaux communs territorialisés sur Rennes. Les services de transports sont performants (notamment bus 14 au plus près de la dalle Kennedy), les horaires d'ouverture ne sont pas restreints. Le Cadran est déjà un relais sur le quartier de Beauregard pour orienter les personnes vers l'ESC de Villejean. Le CCAS n'a pas eu écho à ce jour de difficultés d'accès au service notamment parce que 75 % des bénéficiaires sont originaires de Villejean, ce qui explique le choix du quartier d'implantation de l'ESC.

Est évoquée l'intérêt de faire au moins une fois un accompagnement de bénéficiaires depuis Beauregard vers l'ESC, ce qui supposerait de faire fonctionner les réseaux de proximité pour identifier des personnes en attente et organiser ensuite cet accompagnement. A défaut une plaquette informative pourrait être mise au point et diffuser aux acteurs du quartier. Le Cadran gère l'information sur la carte Sortir ; il faut peut-être retravailler la circulation de l'information entre cet équipement et le CCAS.

3. Point sur les évolutions urbaines à l'horizon 2020 (Philippe Clément, société Territoires et Développement)
 - a. De nouvelles formes urbaines ont été actées en 2014 par la municipalité pour les nouvelles tranches (individuels, hauteurs intermédiaires et immeuble signal) afin de tenir compte des attentes exprimées par les rennais, ou encore pour attirer les propriétaires occupants,
 - b. Présentation de la tranche 8 : cf. visuels de Territoires,
 - c. La commission aménagement pourra suivre plus en détail les étapes (notamment le concours entre plusieurs équipes missionnées sur l'immeuble haut),
 - d. Présentation du carrefour de la Cloustière (cf. visuel),
 - e. Tranche 2, végétalisation des espaces publics (cf. visuel).

4. Présentation du projet de web doc sur Beauregard (Philippe Clément de la société Territoires et Développement et Jaouen, animateur au Cadran)
 - a. C'est un outil de communication permettant aux habitants de s'exprimer et de valoriser leur vécu dans le quartier de Beauregard,
 - b. Outil conçu avec de multiples entrées (cartes, lieux de tournage de vidéos, etc...),
 - c. Il sera public quand il y aura suffisamment de contenu,
 - d. Ce n'est pas un support de la Ville de Rennes,
 - e. Un groupe d'habitants se réunit les mercredis de 18h à 20h et les samedis après-midis.

5. Dotations financières du Conseil de quartier
 - a. Rappel du montant annuel : 5 250 euros
 - b. Consommé au 6 octobre : 3 150 euros
 - c. Reste à affecter : 2 100 euros
 - d. Sont validés :
 - i. 1 000 euros pour la fête de Beauregard au Cadran
 - ii. 2 100 euros pour la fête d'hiver au Cadran pour trois matinées avec des enfants, une soirée dansante avec le groupe "Musique à l'Est".

6. Questions diverses
 - a. Date de la prochaine assemblée de quartier : lundi 21 novembre 18h30 aux Archives Départementales. Constat d'une faible participation par rapport aux années passées. L'information par boitage n'est plus possible. Demande d'un ordre du jour plus détaillé dans l'invitation. Demande d'un point d'étape avec la police nationale et municipale sur les mesures prises face aux incivilités et autres actes de délinquance,
 - b. Groupe de travail Aire de loisirs Baderot : jeudi 13 octobre 18h30 au Cadran,
 - c. Commissions aménagement : dates à fixer pour le dernier trimestre
 - d. Demande d'ouverture de la cour de l'école Nelson Mandela pour les jeux de ballon. Ouverture sous la responsabilité de la directrice. Si refus, proposer une autre offre sur le quartier pour les jeunes.